

Liberté.



Egalité.

Paris, le 3 floréal (23 avril 1800) an 8 de la
République française, une et indivisible.

Le Secrétaire général du Ministère

de l'Intérieur,

au Citoyen Suvée, Directeur de l'École
française des Beaux arts à Rome,
et membre de l'administration du
musée central des arts

J'vous invite, Citoyen, à faire
parvenir au Ministre de la Guerre,
première Division 1^{er} Bureau du recrutement,
l'indication de la Demeure des Pères
de l'École française des Beaux arts
à Rome, que l'arrêté des Consuls
du 23 Ventose, ^{14 mars 1800} exempté du service
militaire. S'ils sont attachés, dans

208bis

ce moment, à quelque corps, vous
voudrez bien également l'indiquer.

En vous transmettant le 2 Germinial,
l'avis des consuls, vous avez été
invité à faire parvenir au Ministre
de la guerre, les renseignements que
je vous demande, j'en suis surpris
que vous ayez négligé cette affaire.

Je vous salue,
Séverin

Reçu le 5 jour de la réception de
M. Lottin sous le N° 42.



209

9 Juv 8

Au Citoyen
Suwée, peintre
au Palais des arts
à Paris

